

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## ESSENCE SANS PLOMB 95/98

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

**Nom du produit** ESSENCE SANS PLOMB 95/98  
**Code du produit** Aucun(e).

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange** moteur à essence

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Identification de la société/entreprise** Migrol SA  
Soodstrasse 52  
8134 Adliswil  
+41 44 495 11 11

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 145 (Tox Info Suisse)

**Date de révision** 10.11.2022

**Version** 4 (Version précédente: 3)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B, H340  
Cancérogénicité, Catégorie 1B, H350  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361fd  
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336  
Liquides inflammables, Catégorie 1, H224  
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

#### Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H340: Peut induire des anomalies génétiques.  
H350: Peut provoquer le cancer.  
H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P331: NE PAS faire vomir.  
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P241: Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.  
P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du

matériel de réception.  
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles  
peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou  
les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements  
contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à  
l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut  
confortablement respirer.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation  
d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires**

Aucun(e).

**Identificateur de produit**

Benzin; Naphta, niedrigsiedend, nicht spezifiziert, No.-CAS  
86290-81-5, No.-CE 289-220-8, No REACH 01-2119471335-39

**2.3. Autres dangers**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air  
inflammable/explosif.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Mélange complexe d'hydrocarbures constitué de paraffines, de cycloparaffines, d'hydrocarbures aromatiques et oléfiniques avec un nombre de carbones se situant de façon prédominante dans la plage allant de C4 à C12.

Contient des hydrocarbures oxygénés y compris de l'oxyde de tert-butyle et de méthyle (MTBE : Méthyl tert-butyl ether) et d'autres. Peut aussi contenir plusieurs additifs à une concentration inférieure à 0,1 % v/v chacun.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Benzin; Naphta, niedrigsiedend, nicht spezifiziert	> 99%	Skin Irrit. 2 H315, Muta. 1B H340, Carc. 1B H350, Repr. 2 H361 (fd), Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 1 H224	No.-CAS: 86290-81-5 No.-CE: 289-220-8 No REACH: 01-2119471335-39
propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	5% - 10%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
2-methylpropan-2-ol; tert-butyl alcohol	5% - 10%	Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 75-65-0 No.-CE: 200-889-7 No.-Index: 603-005-00-1
2-ethoxy-2-methylpropane	2.5% - 5%	STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 637-92-3 No.-CE: 211-309-7
2-methoxy-2-methylbutane; tert-amyl methyl ether	2.5% - 5%	Acute Tox. 4 H302, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 994-05-8 No.-CE: 213-611-4 No.-Index: 603-213-00-2
tert-butyl methyl ether; MTBE; 2-methoxy-2-methylpropane	2.5% - 5%	Skin Irrit. 2 H315, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 1634-04-4 No.-CE: 216-653-1 No.-Index: 603-181-00-X
Ethanol; Alcool éthylique	2.5% - 5%	Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 64-17-5 No.-CE: 200-578-6 No.-Index: 603-002-00-5
2-methylpropan-1-ol; iso-butanol	2.5% - 5%	STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 78-83-1 No.-CE: 201-148-0 No.-Index: 603-108-00-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas de plaintes.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles de contact, si possible. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Érythème. rougeur des yeux  
En cas d'ingestion suivie de vomissement: le produit peut pénétrer dans les poumons. Symptômes les plus importants: Toux. essoufflement  
Inhalation de vapeurs à fortes concentrations : Faiblesse. Vertiges. Mal de tête. nausée

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Les personnes sous thérapie au disulfirame (Antabuse®) doivent savoir que l'alcool éthylique leur est dangereux tout comme l'alcool de toute autre source. Les réactions du disulfirame (vomissements, céphalées et même collapsus) peuvent faire suite à l'ingestion de faibles quantités d'alcool et ont également été décrites suite à un contact avec la peau. Consulter un Centre Anti-Poison pour des conseils.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction</b>	Mousse. Brouillard d'eau Eau pulvérisée. Uniquement pour les incendies de faible ampleur: poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Extrêmement inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les fumées, les vapeurs. Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. La matière peut accumuler des charges électrostatiques et peut de ce fait provoquer une ignition d'origine électrique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Classe de stockage 3.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir Scénario d'exposition.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

#### **Benzin; Naphta, niedrigsiedend, nicht spezifiziert (CAS 86290-81-5)**

Valeur VME: **300 ppm**  
**1100mg/m<sup>3</sup>**

#### **propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol (CAS 67-63-0)**

Valeur VBT: **25 mg/L**  
Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone  
**0.4 mmol/L**  
Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone  
**25 mg/L**  
Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone  
**0.4 mmol/L**  
Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone

Valeur VLE: **400 ppm**  
**1000 mg/m<sup>3</sup>**

Valeur VME: **200 ppm**  
**500 mg/m<sup>3</sup>**

### 2-methylpropan-2-ol; tert-butyl alcohol (CAS 75-65-0)

Valeur VLE: **80 ppm**  
**240 mg/m<sup>3</sup>**

Valeur VME: **20 ppm**  
**60 mg/m<sup>3</sup>**

### tert-butyl methyl ether; MTBE; 2-methoxy-2-methylpropane (CAS 1634-04-4)

Valeur VLE: **75 ppm**  
**270 mg/m<sup>3</sup>**

Valeur VME: **50 ppm**  
**180 mg/m<sup>3</sup>**

### Ethanol; Alcool éthylique (CAS 64-17-5)

Valeur VLE: **1000 ppm**  
**1920 mg/m<sup>3</sup>**

Valeur VME: **500 ppm**  
**960 mg/m<sup>3</sup>**

### 2-methylpropan-1-ol; iso-butanol (CAS 78-83-1)

Valeur VLE: **50 ppm**  
**150 mg/m<sup>3</sup>**

Valeur VME: **50 ppm**  
**150 mg/m<sup>3</sup>**

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Ventilation efficace dans toutes les zones de traitement. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air anti-déflagrante.

### Protection individuelle

*Protection respiratoire* En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). type de filtre A/P

*Protection des mains* Gants de protection conformes à EN 374.  
matériau de gant approprié : Gants en Nitrile.  
Temps de percée: > 240 min.  
Néoprène ou PVC comme protection contre les éclaboussures

*Protection des yeux* Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

*Risques thermiques* Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Contrôle d'exposition de l'environnement**

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaunâtre.
<b>Odeur</b>	Type hydrocarbure.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	25 - 170 °C
<b>Inflammabilité:</b>	non applicable
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	1 - 8 %(V)
<b>Point d'éclair:</b>	<= -40 °C
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	> 250 °C
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	Non applicable.
<b>Viscosité cinématique:</b>	0.25 - 0.75 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
<b>Solubilité:</b>	Non déterminé.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	ca. 1.43 - 7
<b>Pression de vapeur:</b>	30 - 90 kPa (38 °C); 50 - 160 kPa (50 °C)
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	753 kg/m <sup>3</sup> (15 °C)
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### **9.2. Autres informations**

<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	Conductivité: < 100 pS/m.
--	---------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	La chaleur, un choc ou le contact avec un autre produit peut provoquer un incendie ou une décomposition explosive.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des oxydants forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

L'exposition peut se produire par inhalation, ingestion, absorption cutanée, contact avec la peau ou les yeux et ingestion accidentelle

DL50/orale/rat > 5000 mg/l.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LCLO/inhalatoire/4h/rat = 5 mg/l.

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou comparable(s) à la ligne directrice 403 de l'OCDE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DL50/cutanée/lapin > 2000 mg/kg.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Benzin; Naphta, niedrigsiedend, nicht spezifiziert (CAS 86290-81-5)**

Dermal LD50 Rabbit > 5 mL/kg (EPA\_HP)

Inhalation LC50 Rat > 5.2 mg/L 4 h(IUCLID)

Oral LD50 Rat = 92 g/kg (NLM\_CIP)

#### **propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol (CAS 67-63-0)**

Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN\_GHS)

Inhalation LC50 Rat > 10000 ppm 6 h(ECHA\_API)

Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (JAPAN\_GHS)

#### **2-methylpropan-2-ol; tert-butyl alcohol (CAS 75-65-0)**

Dermal LD50 Rabbit > 2 g/kg (CHEMVIEW)

Inhalation LC50 Rat > 10000 ppm 4 h(NLM\_CIP)

Oral LD50 Rat = 2200 mg/kg (JAPAN\_GHS)

#### **2-ethoxy-2-methylpropane (CAS 637-92-3)**

Dermal LD50 Rabbit > 2 g/kg (NLM\_CIP)

Inhalation LC50 Rat > 5880 mg/m<sup>3</sup> 4 h(NLM\_CIP)

Oral LD50 Rat > 2000 mg/kg (IUCLID)

#### **2-methoxy-2-methylbutane; tert-amyl methyl ether (CAS 994-05-8)**

Dermal LD50 Rabbit > 3160 mg/kg (NICNAS)

Inhalation LC50 Rat > 5400 mg/m<sup>3</sup> 4 h(NLM\_CIP)

Oral LD50 Rat = 1602 mg/kg (NLM\_CIP)

#### **tert-butyl methyl ether; MTBE; 2-methoxy-2-methylpropane (CAS 1634-04-4)**

Dermal LD50 Rabbit = 10000 mg/kg (JAPAN\_GHS)

Inhalation LC50 Rat = 85 mg/L 4 h(EU\_RAR)

Oral LD50 Rat = 2963 mg/kg (JAPAN\_GHS)

#### **Ethanol; Alcool éthylique (CAS 64-17-5)**

Inhalation LC50 Rat = 116.9 mg/L 4 h(ECHA\_API)

Inhalation LC50 Rat = 133.8 mg/L 4 h(ECHA\_API)

Oral LD50 Rat = 7060 mg/kg (NLM\_CIP)

#### **2-methylpropan-1-ol; iso-butanol (CAS 78-83-1)**

Dermal LD50 Rabbit = 3400 mg/kg (NLM\_CIP)

Inhalation LC50 Rat > 18.18 mg/L 6 h(ECHA\_API)

Oral LD50 Rat = 2460 mg/kg (NLM\_CIP)

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Irritation légère de la peau. Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Irritant pour les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Contient du benzène (n° CAS 71-43-2) Cancérogène Confirmé pour l'Homme. Provoque la leucémie (LMA - Leucémie Myéloïde Aiguë). Peut causer le syndrome myélodysplasique. Catégorie 1B Peut provoquer le cancer.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Contient du benzène (n° 71-43-2). Peut causer des dommages héréditaires. Les études de mutagénicité sur les flux d'essence et de mélange d'essence ont montré des résultats principalement négatifs. Catégorie 1B Peut induire des anomalies génétiques. Basé sur l'évidence de l'effet sur l'Homme
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Contient du toluène (n° CAS 108-88-3) Une fœtotoxicité peut survenir à des doses toxiques pour la mère. De nombreuses études de cas d'abus pendant la grossesse montrent que le toluène peut causer des malformations congénitales, un retard de croissance et des troubles d'apprentissage. Contient du n-hexane (n° CAS 110-54-3). Peut nuire à la fertilité à des concentrations provoquant d'autres effets toxiques. L'éthanol, un composant de ce matériau, peut provoquer des malformations congénitales et/ou des fausses couches.. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des maux de tête, des étourdissements et des nausées ; une inhalation prolongée peut provoquer une perte de connaissance.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Reins : provoque des lésions rénales chez les rats mâles, ce qui n'est pas considéré comme pertinent pour les humains. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	En cas d'ingestion ou de vomissement, l'aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonite chimique, qui peut être mortelle. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>	L'exposition à des niveaux très élevés de matériaux similaires a été associée à des arythmies cardiaques et à des arrêts cardiaques. Contient du toluène (n° CAS # 108-88-3) Des expositions prolongées et répétées à des concentrations élevées ont entraîné une perte auditive chez les rats. L'abus de solvants combiné au bruit au travail peut entraîner une perte auditive. L'inhalation excessive des fumées a été liée à des dommages aux organes et à la mort.
<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Donnée non disponible.
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Toxique pour les poissons. Toxique pour les algues. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Benzin; Naphta, niedrigsiedend, nicht spezifiziert (CAS 86290-81-5)**

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 56 mg/L (IUCLID)

### **propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol (CAS 67-63-0)**

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data EC50 96 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)  
EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)  
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Pimephales promelas 9640 mg/L [flow-through] (IUCLID)  
LC50 96 h Pimephales promelas 11130 mg/L [static] (IUCLID)  
LC50 96 h Lepomis macrochirus >1400000 µg/L (EPA)  
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data EC50 48 h Daphnia magna 13299 mg/L (IUCLID)

### **2-methylpropan-2-ol; tert-butyl alcohol (CAS 75-65-0)**

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)  
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Pimephales promelas 6130 - 6700 mg/L [flow-through] (EPA)  
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data EC50 48 h Daphnia magna 933 mg/L (IUCLID)  
EC50 48 h Daphnia magna 4607 - 6577 mg/L [Static] (EPA)

### **2-methoxy-2-methylbutane; tert-amyl methyl ether (CAS 994-05-8)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 580 mg/L [flow-through] (ECHA)

### **tert-butyl methyl ether; MTBE; 2-methoxy-2-methylpropane (CAS 1634-04-4)**

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >800 mg/L (IUCLID)  
EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 184 mg/L (IUCLID)  
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Pimephales promelas 672 mg/L [flow-through] (EPA)  
LC50 96 h Pimephales promelas 929 mg/L [static] (IUCLID)  
LC50 96 h Brachydanio rerio >100 mg/L [semi-static] (IUCLID)  
LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 887 mg/L [flow-through] (IUCLID)  
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data EC50 48 h Daphnia magna 542 mg/L (IUCLID)

**Ethanol; Alcool éthylique (CAS 64-17-5)**

Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data	LC50 48 h Eisenia foetida 0.1 - 1 mg/cm <sup>2</sup> [filter paper] (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 12.0 - 16.0 mL/L [static] (EPA) LC50 96 h Pimephales promelas >100 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Pimephales promelas 13400 - 15100 mg/L [flow-through] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	LC50 48 h Daphnia magna 9268 - 14221 mg/L (IUCLID) EC50 48 h Daphnia magna 2 mg/L [Static] (EPA)

**2-methylpropan-1-ol; iso-butanol (CAS 78-83-1)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 375 mg/L [static] (fry, IUCLID) (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas 1370 - 1670 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Lepomis macrochirus 1480 - 1730 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 1120 - 1520 mg/L [flow-through] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 1300 mg/L (IUCLID) EC50 48 h Daphnia magna 1070 - 1933 mg/L [Static] (EPA)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les principaux ingrédients sont bien sûr biodégradables. Cependant, il contient également des composants qui peuvent rester dans l'environnement.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Contient des composants susceptibles de bioaccumulation Le produit peut s'accumuler dans les organismes.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. S'évapore de la surface de l'eau ou du sol en une journée.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas de données disponibles

**12.7. Autres effets néfastes**

Les pellicules se formant à la surface de l'eau peuvent affecter le transfert d'oxygène et nuire aux organismes

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. Code déchet: 13 07 02 .
<b>Emballages contaminés</b>	Vider les restes du contenu. Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1203
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	UN 1203. Nom d'expédition des Nations unies: ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES. Classe 3. Groupe d'emballage II. Etiquettes ADR/RID 3+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 33. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (D/E).

<b>IMDG</b>	<p>UN 1203.  Nom d'expédition des Nations unies: PETROL.  Classe 3.  Groupe d'emballage II.  Etiquettes IMDG 3+ENV.  Quantité limitée 1 L.  Quantité exceptée E2.  No EMS F-E, S-E.  Polluant marin: Oui.</p>
<b>IATA</b>	<p>UN 1203.  Nom d'expédition des Nations unies: Gasoline (Petrol).  Classe 3.  Groupe d'emballage II.  Etiquettes IATA 3+ENV.  Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 (5 L).  Instruction d'emballage (LQ): Y341 (1 L).  Instructions de conditionnement (avion cargo): 364 (60 L).</p>
<b>Navigation fluviale ADN</b>	<p>UN 1203.  Nom d'expédition des Nations unies: ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES.  Classe 3.  Groupe d'emballage II.  Etiquettes ADN 3+ENV.  Code de classement F1.  Quantité limitée 1 L.  Quantité exceptée E2.</p>
<b>Autres Informations</b>	<p>Aucun(e).</p>

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Informations réglementaires**

Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (RS 813.11)  
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (RS 814.81)  
Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM (RS 814.012)  
    seuil de quantité : 20'000kg  
Valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail Suva no. 1903  
Ordonnance sur les déchets, OLED (RS 814.600)  
Ordonnance sur les mouvements de déchets, OMoD (RS 814.610)  
Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)  
Directive AEAI 26-15 de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie  
Guide patique "Entreposage des matières dangereuses"

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposées à ce produit que si elles ont été déterminées sur la base d'une évaluation des risques en vertu de l'art. 3 OLT 1 (RS 822.111) qu'il n'y a pas de charge de santé spécifique pour la mère et l'enfant ou que cela peut être exclu par des mesures de protection appropriées.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 3.  
Classe de stockage 3. (CH)

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour toutes les substances composant ce produit.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	révision complète de la fiche de données de sécurité
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances, règlement (CE) n° 1272/2008 IATA: Association du transport aérien international ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale IMDG: Marchandises dangereuses pour le transport maritime international LC50: Concentration létale pour 50 % d'une population test LD50: Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne) MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires PBT: Substance persistant, bio-accumulable et toxique RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	Fiches de données de sécurité des fabricants/fournisseurs Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: Gestis.
<b>Procédure de classification</b>	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H340: Peut induire des anomalies génétiques. H350: Peut provoquer le cancer. H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils relatifs à la formation</b>	Les conseils de formation doivent être basés sur cette fiche de données de sécurité.
<b>Mode d'emploi</b>	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.